

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1896.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 s'élève à	fr.	20,007,090	»
Le Budget pour 1895, monte à		20,557,607	»
DIMINUTION.		fr.	<u>550,517</u> »

Cette diminution, qui porte à la fois sur le service ordinaire et les dépenses exceptionnelles, se décompose comme suit :

Crédits demandés pour le service ordinaire :

Par le projet de Budget de 1896.	fr.	19,877,090	»
— — de 1895.		19,833,640	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>43,450</u> »

Crédits demandés pour les dépenses exceptionnelles :

Par le projet de Budget de 1896.	fr.	130,000	»
— — de 1895.		523,967	»
DIMINUTION.		fr.	<u>393,967</u> »
DIFFÉRENCE ÉGALE.		fr.	<u>550,517</u> »

Les modifications proposées sont expliquées ci-après :

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 8. — *Cour d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	1,101,590	»
— proposé pour 1896.		1,102,090	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>500</u> »

Cette augmentation est sollicitée pour assurer à un greffier le bénéfice de l'article 4 de la loi du 25 novembre 1889 sur les traitements des membres de l'ordre judiciaire.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1895	fr.	2,416,000	»
— proposé pour 1896.		2,426,550	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>10,550</u> »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette nouvelle somme est demandée dans les mêmes conditions qu'à l'article 8 pour plusieurs greffiers et greffiers adjoints.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1895	fr. 1,739,000 »
— proposé pour 1896	1,751,600 »

AUGMENTATION. . . fr. 12,600 »

Cet accroissement de dépense est nécessité par l'application à plusieurs juges de paix et greffiers du bénéfice de la loi rappelée à l'article 8.

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités pour frais de greffe.*

Crédit demandé pour 1895	fr. 118,000 »
— proposé pour 1896	122,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 4,000 »

Cette augmentation permettra de faire face aux besoins qui seraient ultérieurement reconnus.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 53. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1895	fr. 1,057,400 »
— proposé pour 1896	1,073,400 »

AUGMENTATION. . . fr. 16,000 »

Cette somme de 16,000 francs se décompose comme il suit :

Création de l'école des surveillants à Gand et à Louvain. fr.	10,000 »
Emplois nouveaux à créer aux prisons de Gand, Malines, Nivelles et Bruxelles	6,000 »

TOTAL. . . fr. 16,000 »

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

La somme globale demandée au Budget de 1895 est de fr.	523,967 »
Elle peut être réduite pour 1896 à	130,000 »

DIMINUTION. . . fr. 393,967 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit de 150,000 francs proposé se décompose comme il suit :

ART. 61. — *Construction et ameublement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand.* fr. 30,000 »

ART. 62 (64 ancien). — *Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (2° annuité).* 100,000 »

RÉCAPITULATION

DES MODIFICATIONS PROPOSÉES.

	Augmentation.	Diminution.
Article 8	500 »	»
— 10	10,350 »	»
— 12	12,600 »	»
— 13	4,000 »	»
— 53	16,000 »	»
— 61	50,000 »	»
— 61 ancien	»	70,000 »
— 62 id.	»	230,000 »
— 63 id.	»	123,967 »
TOTAUX. . . fr.	73,450 »	423,967 »
DIMINUTION. . . fr.	347,897 »	

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut;*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1896 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-neuf millions huit cent septante-sept mille quatre-vingt-dix francs fr.	19,877,090	»
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent trente mille francs. . . .	130,000	»

Ensemble à vingt millions sept mille quatre-vingt-dix francs fr. 20,007,090 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1895.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 .	582,000 .	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	480,000 .		
3	Matériel.	70,000 .		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	2,000 .		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000 .		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. — Personnel	275,620 .	5,936,160 .	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe.	7,200 .		
8	Cours d'appel. — Personnel	1,102,090 .		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	43,500 .		
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.	2,426,350 .		
11	— Indemnités pour frais de greffe.	208,000 .		
12	Justices de paix et tribunaux de police — Personnel	1,751,600 .		
13	— Indemnités pour frais de greffe.	122,000 .		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,800 .	73,450 .	
15	— Matériel	1,300 .		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences	48,000 .		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,350 .		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 .	1,513,300 .	
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 .		
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,300 .		
A REPORTER . . . fr.			8,104,890	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,104,890 .
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 .	107,000 .
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	240,000 .	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	200,000 .	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	7,700 .	466,700 .
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 .	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 .	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 .	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 .	30,500 .
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,500 .	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 .	
	A REPORTER. fr.		8,709,090 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		8,709,090 .
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
31	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 .	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,588,000 .	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 .	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	81,500 .	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 .	5,335,900 .
36	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	18,000 .	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 .	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 .	
39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 .	
40	Secours pour les ministres des cultes	30,000 .	
	CHAPITRE IX.		
	BIENFAISANCE.		
	SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.		
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	1,823,000 .	
42	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	130,000 .	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	13,000 .	3,358,000 .
44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études	5,000 .	
	A REPORTER . . . fr.	1,971,000 .	17,402,990 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report fr.	1,971,000 °	17,402,000 °
	SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.		
45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . . .	505,000 °	
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel	849,000 °	
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	30,000 °	
48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 °	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
40	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	910,000 °	
50	Salaires des détenus.	180,000 °	
51	Confection et frais d'habillement des surveillants	21,000 °	
52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	15,000 °	
55	Traitements des fonctionnaires et employés	1,073,400 °	2,374,800 °
54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	30,200 °	
55	Frais d'impression et de bureau	10,000 °	
56	Patronage des condamnés libérés	30,000 °	
57	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	125,000 °	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
58	Mesures de sûreté publique	60,000 °	60,000 °
	A REPORTER fr.		19,837,890 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		19,837,590 *
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	29,000 *	59,500 *
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	10,500 *	
	TOTAL. fr.		19,877,090 *
	DEUXIÈME SECTION.		
	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XIII.		
	SERVICES DIVERS.		
61	Construction et ameublement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand	30,000 *	130,000 *
62	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (2 ^e annuité)	100,000 *	
	ENSEMBLE fr.		20,007,090 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1896.



BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																			
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.																																																																																																																																																																					
CHAPITRE I ^{er} .																																																																																																																																																																					
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																																																																					
1	»	Traitement du Ministre																																																																																																																																																																			
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service																																																																																																																																																																			
		<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th><th rowspan="2">OBSERVATIONS.</th></tr><tr><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th></tr><tr><td colspan="5">PERSONNEL.</td></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>4</td><td>9,000</td><td>10,000</td><td>37,000</td></tr><tr><td>Inspecteur général (1).</td><td>1</td><td>7,000</td><td>8,000</td><td>9,000</td><td>(1) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général.</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>8</td><td>7,000</td><td>8,000</td><td>56,300</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur (2)</td><td>1</td><td>5,500</td><td>6,500</td><td>7,000</td><td>(2) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur.</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>13</td><td>5,500</td><td>6,500</td><td>75,000</td><td>Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.</td></tr><tr><td>Contrôleur</td><td>2</td><td>4,000</td><td>5,000</td><td>8,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>15</td><td>4,000</td><td>5,000</td><td>57,800</td><td></td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>12</td><td>3,100</td><td>3,800</td><td>37,800</td><td></td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>17</td><td>2,600</td><td>3,000</td><td>46,000</td><td></td></tr><tr><td>— 2^e —</td><td>17</td><td>2,100</td><td>2,500</td><td>37,700</td><td></td></tr><tr><td>— 3^e —</td><td>12</td><td>1,400</td><td>2,000</td><td>19,100</td><td></td></tr><tr><td>— expéditeur</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>2,500</td><td></td></tr><tr><td>— expéditionnaires.</td><td>7</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>9,400</td><td></td></tr><tr><td>— classeurs</td><td>5</td><td>1,200</td><td>2,000</td><td>6,000</td><td></td></tr><tr><td>Attachés</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td></td></tr><tr><td>Huissier audencier.</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,500</td><td>2,700</td><td>Application de l'article 4 du règlement pour les huissiers et gens de service à :</td></tr><tr><td>— de salle</td><td>1</td><td>1,400</td><td>2,400</td><td>2,600</td><td>L'huissier audencier; — de salle et à 3 messagers.</td></tr><tr><td>Messagers.</td><td>9</td><td>1,000</td><td>2,000</td><td>16,150</td><td></td></tr><tr><td>Garde-mobilier</td><td>1</td><td>1,000</td><td>2,000</td><td>2,000</td><td></td></tr><tr><td>Concierges</td><td>2</td><td>700</td><td>1,400</td><td>2,800</td><td></td></tr><tr><td>Boute-feux</td><td>5</td><td>700</td><td>1,500</td><td>2,850</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>6</td><td>500</td><td>1,000</td><td>4,600</td><td></td></tr><tr><td>Emplois vacants et nouveaux, augmentations éventuelles, travaux extraordinaires</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>37,700</td><td></td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>137</td><td></td><td></td><td>480,000</td><td></td></tr></table>				NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.	MINIMUM.	MAXIMUM.	PERSONNEL.					Secrétaire général	»	»	»		Directeurs généraux	4	9,000	10,000	37,000	Inspecteur général (1).	1	7,000	8,000	9,000	(1) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général.	Directeurs	8	7,000	8,000	56,300		Inspecteur (2)	1	5,500	6,500	7,000	(2) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur.	Chefs de division	13	5,500	6,500	75,000	Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.	Contrôleur	2	4,000	5,000	8,000		Chefs de bureau	15	4,000	5,000	57,800		Sous-chefs de bureau	12	3,100	3,800	37,800		Commis de 1 ^{re} classe	17	2,600	3,000	46,000		— 2 ^e —	17	2,100	2,500	37,700		— 3 ^e —	12	1,400	2,000	19,100		— expéditeur	1	»	»	2,500		— expéditionnaires.	7	1,200	2,000	9,400		— classeurs	5	1,200	2,000	6,000		Attachés	1	»	»	»		Huissier audencier.	1	1,800	2,500	2,700	Application de l'article 4 du règlement pour les huissiers et gens de service à :	— de salle	1	1,400	2,400	2,600	L'huissier audencier; — de salle et à 3 messagers.	Messagers.	9	1,000	2,000	16,150		Garde-mobilier	1	1,000	2,000	2,000		Concierges	2	700	1,400	2,800		Boute-feux	5	700	1,500	2,850		Nettoyeuses	6	500	1,000	4,600		Emplois vacants et nouveaux, augmentations éventuelles, travaux extraordinaires	»	»	»	37,700		TOTAL.	137			480,000	
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																	
	MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																																																																																																																			
PERSONNEL.																																																																																																																																																																					
Secrétaire général	»	»	»																																																																																																																																																																		
Directeurs généraux	4	9,000	10,000	37,000																																																																																																																																																																	
Inspecteur général (1).	1	7,000	8,000	9,000	(1) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général.																																																																																																																																																																
Directeurs	8	7,000	8,000	56,300																																																																																																																																																																	
Inspecteur (2)	1	5,500	6,500	7,000	(2) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur.																																																																																																																																																																
Chefs de division	13	5,500	6,500	75,000	Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.																																																																																																																																																																
Contrôleur	2	4,000	5,000	8,000																																																																																																																																																																	
Chefs de bureau	15	4,000	5,000	57,800																																																																																																																																																																	
Sous-chefs de bureau	12	3,100	3,800	37,800																																																																																																																																																																	
Commis de 1 ^{re} classe	17	2,600	3,000	46,000																																																																																																																																																																	
— 2 ^e —	17	2,100	2,500	37,700																																																																																																																																																																	
— 3 ^e —	12	1,400	2,000	19,100																																																																																																																																																																	
— expéditeur	1	»	»	2,500																																																																																																																																																																	
— expéditionnaires.	7	1,200	2,000	9,400																																																																																																																																																																	
— classeurs	5	1,200	2,000	6,000																																																																																																																																																																	
Attachés	1	»	»	»																																																																																																																																																																	
Huissier audencier.	1	1,800	2,500	2,700	Application de l'article 4 du règlement pour les huissiers et gens de service à :																																																																																																																																																																
— de salle	1	1,400	2,400	2,600	L'huissier audencier; — de salle et à 3 messagers.																																																																																																																																																																
Messagers.	9	1,000	2,000	16,150																																																																																																																																																																	
Garde-mobilier	1	1,000	2,000	2,000																																																																																																																																																																	
Concierges	2	700	1,400	2,800																																																																																																																																																																	
Boute-feux	5	700	1,500	2,850																																																																																																																																																																	
Nettoyeuses	6	500	1,000	4,600																																																																																																																																																																	
Emplois vacants et nouveaux, augmentations éventuelles, travaux extraordinaires	»	»	»	37,700																																																																																																																																																																	
TOTAL.	137			480,000																																																																																																																																																																	
A REPORTER. . . fr.																																																																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
480,000	480,000	»	»	449,900	429,899 62	
501,000	501,000	»	»	470,900	450,899 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
3	a.	BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT. — Travaux de codification des lois (<i>pour mémoire</i>).
	b.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. 37,000 »
	c.	— Éclairage, chauffage de 125 foyers 16,000 »
		— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 17,000 »
4		Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques
5		Frais de route et de séjour et missions à l'étranger
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		ORDRE JUDICIAIRE.
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel</i> .
6		Premier président 1 16,000 16,000
		Président de chambre 1 13,000 13,000
		Conseillers. 15 11,250 168,750
		Procureur général 1 16,000 16,000
		Avocats généraux 2 12,000 24,000
		Greffier en chef 1 7500 à 8500 8,500
		Greffiers adjoints. 2 4500 à 5500 10,000
		Huissiers audienciers 6 750 4,500
		Secrétaire du parquet 1 4500 à 5500 4,750
		Commis 1 2000 à 3000 2,000
		Messagers 3 1200 à 1800 (1) 6,120
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juil- let 1884 » » 200
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président. » » 300
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 no- vembre 1889) » » 1,500
		275,620
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
501,000	501,000	»	»	470,900	450,899 62	
»	»	»	»	»	»	
70,000	70,000	»	»	50,000	67,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,906 48	
9,000	9,000	»	»	6,500	8,562 45	
582,000	582,000	»	»	529,400	528,368 55	
275,620	275,620	»	»	275,620	269,559 20	
275,620	275,620	»	»	275,620	269,559 20	

(1) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1891 à 2 messager.

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		REPORT. fr.							
		<table><tr><th>NOMBRE d'égali.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL par SERVICE.</th></tr></table>				NOMBRE d'égali.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
NOMBRE d'égali.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.						
7	}	Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnités pour frais de greffe.							
		La Cour	"	3,000	7,200				
		Le parquet.	"	1,600					
		Dépenses éventuelles	"	200					
Indemnités pour frais de greffe	"	2,400							
		COURS D'APPEL. — Personnel.							
8	}	Premiers présidents	3	11,250	33,750	1,102,090			
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000				
		Conseillers.	76	7,500	570,000				
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750				
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500				
		Deuxièmes avocats généraux	11	8,000	88,000				
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000				
		Greffiers en chef	5	7300 à 8500	24,000				
		Greffiers adjoints	22	4000 à 5000	99,500				
		Secrétaires des parquets	3	4500 à 5500	15,400				
		Commis.	15	1600 à 5200	55,820				
		Messagers	12	1200 à 1800	19,070				
		Huissiers audienciers	12	700	8,400				
		Concierges.	2	700 à 1400	2,800				
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881.	"	"	6,000				
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	500				
		Indemnités accordées au greffier en chef de la cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889).	"	"	1,500				
		Augmentations éventuelles. — Travaux supplémen- taires divers y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	"	"	4,500				
		Matériel des Cours.							
9	}	Cour d'appel de Bruxelles	"	7,600	43,500				
		— de Gand	"	5,900					
		— de Liège	"	7,200					
		Dépenses éventuelles	"	1,100					
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.							
Indemnité pour frais de greffe.		"	"	24,500					
		A REPORTER fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
275,620	275,620	»	»	275,620	269,559 20	
7,200	7,200	»	»	7,200	7,036 »	
1,402,090	1,401,590	500	»	1,097,590	1,088,045 87	
45,300	45,300	»	»	45,300	42,552 22	
1,428,210	1,427,710	500	»	1,423,710	1,406,993 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
		Personnel.			
		Présidents	4	7500 à 8500	51,000
		Vice-présidents	13	6,500	84,500
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250
		Juges	34	5,000	170,000
		Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	31,000
		Substituts	23	5,000	113,000
		Greffiers	4	7500 à 8500	35,000
a.		Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	148,400
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 4400	15,900
		Commis.	26	1200 à 2800	39,700
		Huissiers audienciers	23	400	9,200
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Gand et de Liège (loi du 25 no- vembre 1889)			4,000
		Augmentations éventuelles			3,300
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.</i>			
		Présidents	14	7,000	98,000
		Vice-présidents	15	5,500	71,500
		Juges d'instruction	26	5,250	136,500
		Juges	48	4,500	216,000
		Procureurs du Roi	14	7,000	98,000
		Substituts	28	4,500	126,000
		Greffiers	14	6000 à 7000	91,000
b.		Greffiers adjoints.	55	3000 à 3800	189,800
		Secrétaires des parquets.	14	3200 à 4000	50,140
		Commis.	50	1200 à 2800	51,900
		Huissiers audienciers	50	300	14,800
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 25 novembre 1889)			12,500
		Augmentations éventuelles			2,660
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.</i>			
		Présidents	8	6,000	48,000
		Juges d'instruction	8	4,750	58,000
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	8	6,000	48,000
		Substituts	8	4,000	52,000
		Greffiers	8	4500 à 5500	58,000
		Greffiers adjoints.	15	2800 à 3600	46,000
		A REPORTER.			522,000
					1,950,050

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,428,210	1,427,710	500	»	1,425,710	1,406,993 29	
1,428,210	1,427,710	500	»	1,425,710	1,406,993 29	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,428,210	1,427,710	500	»	1,425,710	1,406,905 29	
2,426,350	2,416,000	10,350	»	2,401,940	2,370,517 79	
208,000	208,000	»	»	202,000	198,000 »	
1,751,600	1,739,000	12,600	»	1,736,700	1,725,591 54	
122,000	118,000	4,000	»	118,000	112,747 85	
5,936,160	5,908,710	27,450	»	5,882,350	5,813,850 47	
AUGMENTATION. . fr.		27,450				

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENT par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
		CHAPITRE III.					
		JUSTICE MILITAIRE.					
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>					
14	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	19,800
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Indemnité pour le service de l'auditorat gé- néral ainsi que pour celui des audiences	»	»	2,600	»	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,800	»	
		Augmentations éventuelles	»	400	400	»	
		<i>Matériel.</i>					
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	1,300	»	1,300
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
16	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	48,000
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Huissier	1	200	200	»	
		Anciens prévôts militaires	1	500	500	»	
		Indemnité pour le service de l'auditorat ainsi que pour celui des audiences	»	»	4,500	»	
17	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	1	540	540	»	4,350
			2	550	1,100	»	
			1	570	570	»	
			1	600	600	»	
			1	800	800	»	
			1	720	720	»	
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.					
		CHAPITRE IV.					
		FRAIS DE JUSTICE.					
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,467,000	»	33,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				»	
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels					
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires					
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,800	19,800	»	»	19,400	19,390 »	
1,500	1,300	»	»	1,300	1,238 95	
48,000	48,000	»	»	47,700	47,956 66	
4,330	4,530	»	»	4,350	4,350 »	
75,430	73,430	»	»	72,750	72,915 61	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	2,083,036 66	
1,000	1,000	»	»	2,450	3,372 23	
12,500	12,300	»	»	12,500	12,299 98	
1,513,300	1,513,300	»	»	1,514,750	2,099,608 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE V.																										
PALAIS DE JUSTICE.																										
21	"	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																								
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																								
CHAPITRE VI.																										
PUBLICATIONS OFFICIELLES.																										
22	"	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th><th style="width: 20%;">Appointements par an.</th><th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td style="text-align: right;">8,000 »</td><td rowspan="6" style="vertical-align: middle; text-align: center;"> 16,500 } 240,000 </td></tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité</td><td style="text-align: right;">500 »</td></tr> <tr> <td>1 Traducteur</td><td style="text-align: right;">1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis comptable</td><td style="text-align: right;">»</td></tr> <tr> <td>1 Commis</td><td style="text-align: right;">2,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td style="text-align: right;">1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td><td style="text-align: right;">500 »</td><td rowspan="2" style="vertical-align: middle; text-align: center;"> 223,500 } </td></tr> <tr> <td>Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités</td><td style="text-align: right;">3,500 »</td></tr> <tr> <td>Personnel des ateliers</td><td></td><td style="text-align: right;">223,500</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	16,500 } 240,000	1 Contrôleur de la comptabilité	500 »	1 Traducteur	1,000 »	1 Commis comptable	»	1 Commis	2,000 »	1 Concierge	1,000 »	1 Encaisseur	500 »	223,500 }	Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	3,500 »	Personnel des ateliers		223,500
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																								
1 Directeur	8,000 »	16,500 } 240,000																								
1 Contrôleur de la comptabilité	500 »																									
1 Traducteur	1,000 »																									
1 Commis comptable	»																									
1 Commis	2,000 »																									
1 Concierge	1,000 »																									
1 Encaisseur	500 »	223,500 }																								
Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	3,500 »																									
Personnel des ateliers		223,500																								
23	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires																								
24	"	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation .																								
25	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																								
26	"	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.																								
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	,	,	107,000	63,944 05	
107,000	107,000	,	,	107,000	63,944 05	
240,000	240,000	,	,	16,500	16,499 94	
200,000	200,000	,	,	325,000	324,854 61	
7,700	7,700	,	,	7,700	9,583 90	
11,000	11,000	,	,	11,000	10,947 35	
8,000	8,000	,	,	8,000	7,896 04	
466,700	466,700	»	»	368,200	369,781 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																													
CHAPITRE VII.																																															
PENSIONS ET SECOURS.																																															
27	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																													
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																													
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																													
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																													
CHAPITRE VIII.																																															
CULTES.																																															
Culte catholique.																																															
31	,	Clergé supérieur du culte catholique																																													
<table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Evêques</td><td>5</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>21,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaire d'archevêché</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>— d'évêché</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>3</td><td>3,600 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>10</td><td>3,200 »</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>20</td><td>2,400 »</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>52</td><td>2,000 »</td><td>64,000 »</td></tr><tr><td></td><td>74</td><td></td><td>281,400 »</td></tr></table>				CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »	— —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	52	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																												
Archevêque	1	21,000 »	21,000 »																																												
Evêques	5	16,000 »	80,000 »																																												
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																												
Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »																																												
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																												
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »																																												
— —	10	3,200 »	32,000 »																																												
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																												
—	52	2,000 »	64,000 »																																												
	74		281,400 »																																												
À REPORTER. . . fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	13,866 54	
9,000	9,000	»	/ »	9,000	9,000 »	
2,500	2,500	»	»	2,500	2,466 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
50,500	50,500	»	»	50,500	29,332 54	
281,400	281,400	»	»	281,400	280,033 32	
281,400	281,400	»	»	281,400	280,033 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
32	»	CHAPITRE VIII (SUITE).			REPORT. . . fr.
		Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe.	88	2,047 50	180,180 »
		Curés de 2 ^e classe	18	1,600 »	28,800 »
		— — — — —	38	1,300 »	57,000 »
		— — — — —	87	1,363 »	118,733 »
		Desservants	196	1,200 »	235,200 »
		— — — — —	490	1,100 »	539,000 »
		— — — — —	2,171	930 »	2,062,450 »
		Chapelains	1	800 »	800 »
		— — — — —	14	700 »	9,800 »
		— — — — —	143	600 »	87,000 »
		Vicaires	4	800 »	5,200 »
		— — — — —	8	700 »	5,600 »
		— — — — —	1,685	600 »	1,011,000 »
		Coadjuteur	1	600 »	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.			
		Places nouvelles à créer	»	»	48,615 »
			4,946		4,388,000 »
33	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo et ameublement d'églises			
		Culte protestant et anglican.			
34	»	Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »	24,000 »
		— — — — —	1	3,931 20	3,931 20
		— — — — —	2	3,528 »	7,056 »
		— — — — —	3	2,900 »	8,700 »
		— — — — —	3	2,400 »	12,000 »
		— — — — —	5	2,280 »	11,400 »
		— — — — —	1	1,900 »	1,900 »
		— — — — —	1	1,500 »	1,500 »
		— — — — —	1	1,400 »	1,400 »
		— — — — —	3	1,200 »	3,600 »
		— — — — —	»	»	»
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		— — — — —	1	762 »	762 »
		— — — — —	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		— — — — —	7	252 »	1,764 »
		Augmentation de traitement	»	»	18 80
			43		81,500 00
		A REPORTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
281,400	281,400	»	»	281,400	280,033 32	
4,588,000	4,588,000	»	»	4,362,570	4,540,563 51	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
81,500	81,500	»	»	81,500	78,771 19	
5,250,900	5,250,900	»	»	5,225,470	5,199,508 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NOMBRE des articles.	LITTEA des develop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
		CHAPITRE VIII (SUITE).			
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
		<i>Culte israélite.</i>			
36	»	Traitements des ministres et employés			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »
		— —	1	2,000 »	2,000 »
		— —	2	1,500 »	3,000 »
		— —	1	1,500 »	1,500 »
		— —	1	1,200 »	1,200 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitement et place de ministre officiant à créer	»	»	1,558 »
			9		18,000 »
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consac- rés aux cultes protestant et israélite.			
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>			
39	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre . .			
40	»	Secours pour les ministres des cultes.			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1895.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,250,900	5,250,900	»	»	5,225,470	5,109,568 02	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,999 27	
18,000	18,000	»	»	17,000	16,591 98	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	7,857 11	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,355,900	5,335,900	»	»	5,309,470	5,275,816 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																					
CHAPITRE IX.																																																																																																							
BIENFAISANCE.																																																																																																							
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																							
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																					
42	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; b. pour con- struction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																					
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établis- sements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles																																																																																																					
44	»	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études																																																																																																					
SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																							
45	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements).																																																																																																					
<table><tr><th>PERSONNEL</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaires des comités d'inspection.</td><td>2</td><td>"</td><td>5,300</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>5</td><td>5,000 - 9,600</td><td>32,100</td></tr><tr><td>Aumôniers</td><td>5</td><td>2,200 - 3,200</td><td>15,900</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>2</td><td>1,400 - 1,800</td><td>2,200</td></tr><tr><td>Médecins principaux</td><td>5</td><td>2,200 - 2,600</td><td>12,000</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>2</td><td>1,200 - 1,800</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Instituteurs principaux</td><td>7</td><td>2,200 - 3,100</td><td>19,100</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>20</td><td>1,000 - 2,100</td><td>32,250</td></tr><tr><td>Agents-comptables</td><td>5</td><td>3,100 - 3,700</td><td>15,500</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>3</td><td>2,100 - 2,600</td><td>7,500</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>6</td><td>1,000 - 2,100</td><td>11,200</td></tr><tr><td>— de 3^e classe</td><td>15</td><td>1,200 - 1,600</td><td>19,950</td></tr><tr><td>Magasiniers</td><td>5</td><td>1,600 - 2,100</td><td>9,300</td></tr><tr><td>Surveillantes religieuses</td><td>20</td><td>"</td><td>21,075</td></tr><tr><td>Surveillants en chef</td><td>12</td><td>1,800 - 2,600</td><td>26,800</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>131</td><td>1,100 - 1,750</td><td>182,725</td></tr><tr><td>Professeur d'agriculture</td><td>1</td><td>"</td><td>600</td></tr><tr><td>Maître de musique</td><td>1</td><td>"</td><td>500</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>2</td><td>"</td><td>1,475</td></tr><tr><td>Frais de représentation</td><td>"</td><td>"</td><td>850</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>"</td><td>"</td><td>16,100</td></tr><tr><td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.</td><td>"</td><td>"</td><td>50,400</td></tr><tr><td>Pour augmentations éventuelles</td><td>"</td><td>"</td><td>10,575</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>258</td><td></td><td>503,000</td></tr></table>				PERSONNEL	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaires des comités d'inspection.	2	"	5,300	Directeurs	5	5,000 - 9,600	32,100	Aumôniers	5	2,200 - 3,200	15,900	— adjoints	2	1,400 - 1,800	2,200	Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	12,000	— adjoints	2	1,200 - 1,800	3,000	Instituteurs principaux	7	2,200 - 3,100	19,100	— adjoints	20	1,000 - 2,100	32,250	Agents-comptables	5	3,100 - 3,700	15,500	Commis de 1 ^{re} classe	3	2,100 - 2,600	7,500	— de 2 ^e classe	6	1,000 - 2,100	11,200	— de 3 ^e classe	15	1,200 - 1,600	19,950	Magasiniers	5	1,600 - 2,100	9,300	Surveillantes religieuses	20	"	21,075	Surveillants en chef	12	1,800 - 2,600	26,800	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	131	1,100 - 1,750	182,725	Professeur d'agriculture	1	"	600	Maître de musique	1	"	500	Organistes, chantres, acolytes	2	"	1,475	Frais de représentation	"	"	850	Frais de route et de séjour	"	"	16,100	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	50,400	Pour augmentations éventuelles	"	"	10,575	TOTAL.	258		503,000
PERSONNEL	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																				
Secrétaires des comités d'inspection.	2	"	5,300																																																																																																				
Directeurs	5	5,000 - 9,600	32,100																																																																																																				
Aumôniers	5	2,200 - 3,200	15,900																																																																																																				
— adjoints	2	1,400 - 1,800	2,200																																																																																																				
Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	12,000																																																																																																				
— adjoints	2	1,200 - 1,800	3,000																																																																																																				
Instituteurs principaux	7	2,200 - 3,100	19,100																																																																																																				
— adjoints	20	1,000 - 2,100	32,250																																																																																																				
Agents-comptables	5	3,100 - 3,700	15,500																																																																																																				
Commis de 1 ^{re} classe	3	2,100 - 2,600	7,500																																																																																																				
— de 2 ^e classe	6	1,000 - 2,100	11,200																																																																																																				
— de 3 ^e classe	15	1,200 - 1,600	19,950																																																																																																				
Magasiniers	5	1,600 - 2,100	9,300																																																																																																				
Surveillantes religieuses	20	"	21,075																																																																																																				
Surveillants en chef	12	1,800 - 2,600	26,800																																																																																																				
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	131	1,100 - 1,750	182,725																																																																																																				
Professeur d'agriculture	1	"	600																																																																																																				
Maître de musique	1	"	500																																																																																																				
Organistes, chantres, acolytes	2	"	1,475																																																																																																				
Frais de représentation	"	"	850																																																																																																				
Frais de route et de séjour	"	"	16,100																																																																																																				
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	50,400																																																																																																				
Pour augmentations éventuelles	"	"	10,575																																																																																																				
TOTAL.	258		503,000																																																																																																				
46	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Matériel</i>																																																																																																					
A REPORTER fr.																																																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,823,000	1,823,000	»	»	1,685,000	1,704,923 62	
130,000	130,000	»	»	130,000	129,655 72	
13,000	13,000	»	»	12,000	11,310 90	
5,000	5,000	»	»	2,000	4,497 20	
503,000	503,000	»	»	460,000	426,704 21	
849,000	849,000	»	»	752,947	814,955 75	
5,323,000	5,323,000	»	»	3,041,947	3,182,047 38	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																						
		REPORT. . . . fr.																																																																						
47	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État																																																																						
48	»	Commission royales des patronages et de la protection de l'enfance																																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																																																																						
		CHAPITRE X.																																																																						
		PRISONS.																																																																						
		SECTION PREMIÈRE. — Service économique.																																																																						
49	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance ordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation																																																																						
50	»	Salaires des détenus																																																																						
51	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.																																																																						
52	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .																																																																						
53	»	Traitements des fonctionnaires et employés																																																																						
		PERSONNEL.																																																																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td></td><td></td><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><td></td></tr><tr><td>Secrétaires des Commissions administratives . . .</td><td>3</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>8,900 »</td></tr><tr><td>— de la Commission d'examen</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>29</td><td>2,200</td><td>6,000</td><td>120,530 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>6</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>18,900 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>29</td><td>700</td><td>2,600</td><td>46,700 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>6</td><td>1,400</td><td>1,800</td><td>10,600 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>26</td><td>500</td><td>2,600</td><td>30,400 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>1,600</td><td>1,900</td><td>8,400 »</td></tr><tr><td>— aliénistes</td><td>3</td><td>1,500</td><td>2,500</td><td>7,000 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>15</td><td>1,400</td><td>2,600</td><td>31,200 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>4</td><td>1,400</td><td>2,000</td><td>7,700 »</td></tr><tr><td>A REPORTER. . . .</td><td>127</td><td></td><td>fr.</td><td>291,150 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.			Minimum.	Maximum.		Secrétaires des Commissions administratives . . .	3	2,200	2,800	8,900 »	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs	29	2,200	6,000	120,530 »	— adjoints	6	2,200	2,800	18,900 »	Aumôniers catholiques	29	700	2,600	46,700 »	— adjoints.	6	1,400	1,800	10,600 »	Médecins	26	500	2,600	30,400 »	— adjoints	5	1,600	1,900	8,400 »	— aliénistes	3	1,500	2,500	7,000 »	Instituteurs	15	1,400	2,600	31,200 »	— adjoints	4	1,400	2,000	7,700 »	A REPORTER. . . .	127		fr.	291,150 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.																																																																				
		Minimum.	Maximum.																																																																					
Secrétaires des Commissions administratives . . .	3	2,200	2,800	8,900 »																																																																				
— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »																																																																				
Directeurs	29	2,200	6,000	120,530 »																																																																				
— adjoints	6	2,200	2,800	18,900 »																																																																				
Aumôniers catholiques	29	700	2,600	46,700 »																																																																				
— adjoints.	6	1,400	1,800	10,600 »																																																																				
Médecins	26	500	2,600	30,400 »																																																																				
— adjoints	5	1,600	1,900	8,400 »																																																																				
— aliénistes	3	1,500	2,500	7,000 »																																																																				
Instituteurs	15	1,400	2,600	31,200 »																																																																				
— adjoints	4	1,400	2,000	7,700 »																																																																				
A REPORTER. . . .	127		fr.	291,150 »																																																																				
		A REPORTER. . . . fr.																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,523,000	5,323,000	»	»	3,041,947	5,182,047 58	
30,000	50,000	»	»	25,000	21,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
3,558,000	5,358,000	»	»	3,071,947	5,203,047 58	
910,000	910,000	»	»	845,000	935,000 »	
160,000	160,000	»	»	160,000	154,289 78	
21,000	21,000	»	»	20,800	19,915 15	
15,000	15,000	»	»	10,000	15,855 60	
1,073,400	1,057,400	16,000	»	1,013,400	1,005,524 85	
2,179,400	2,165,400	14,000	»	2,049,200	2,126,585 36	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT.	127	fr.	291,150 »
		Instituteurs-lecteurs	1	550 550	450 »
		Comptables	5	2,600 5,200	9,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	12	2,500 2,900	34,000 »
		— de 2 ^e — (comptables).	24	1,900 2,500	51,800 »
		— de 2 ^e —	15	1,600 2,000	28,500 »
		— de 3 ^e — (comptables).	5	1,500 1,800	5,600 »
		— de 3 ^e —	22	1,200 1,500	30,650 »
		Magasiniers	4	1,600 2,000	6,500 »
		Surveillantes religieuses	75	700 800	51,100 »
		— laïques	7	700 700	4,900 »
		Chefs-surveillants	15	1,800 2,200	25,800 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	541	1,100 1,450	428,856 »
		Surveillants spéciaux	10	1,400 1,800	17,400 »
		Commissionnaires	16	250 1,000	9,450 »
		Barbiers	19	125 1,000	7,000 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	58	40 400	7,920 »
		Aumôniers protestants et israélites	24	240 500	6,664 »
		Contremaitres	3	2,200 2,500	7,800 »
		Chevrons aux surveillants	»	72 144	15,176 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.)	»	» »	5,584 »
		Création d'une place de pharmacien dans les prisons centrales de Louvain, Gand et Saint-Gilles et aug- mentations de traitement à divers membres du personnel	3	» »	18,000 »
		Création de l'école des surveillants dans les prisons centrales de Gand et de Louvain, nomination d'agents supplémentaires	15	» »	16,000 »
		TOTAL.	795	fr.	1,073,400 »
54	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
55	»	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,179,400	2,163,400	16,000	»	2,049,200	2,126,585 38	
50,200	50,200	»	»	28,100	27,712 50	
10,000	10,000	»	»	28,000	10,398 85	
2,219,600	2,203,600	16,000	»	2,105,300	2,164,696 71	

BUDGET DE L'EXERCICE 1896.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
56	»	Patronage des condamnés libérés
57	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
58	»	Mesures de sûreté publique.
»	»	Intervention de l'État dans les frais exceptionnels de police à Anvers à l'occasion de l'Exposition universelle
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
59	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
60	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE XIII.
		SERVICES DIVERS.
61	»	Construction et ameublement d'une infirmerie à la prison secondaire de Gand.
		Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (2 ^e annuité)
62	»	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai.
		Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État.
		Rachat du dépôt de mendicité de Bruges.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
2,219,600	2,203,600	16,000	»	2,105,500	2,164,696 71	
50,000	50,000	»	»	20,000	16,500 »	
125,000	125,000	»	»	110,000	130,262 45	
2,374,600	2,358,600	16,000	»	2,235,500	2,311,459 16	
AUGMENTATION . . fr.		16,000				
60,000	60,000	»	»	60,000	15,000 »	
»	»	»	»	10,000	»	
60,000	60,000	»	»	70,000	15,000 »	
29,000	29,000	»	»	22,000	24,569 98	
10,500	10,500	»	»	9,000	12,600 45	
59,500	59,500	»	»	31,000	37,170 41	
50,000	»	50,000	»	»	»	
100,000	100,000	»	»	»	»	
»	70,000	»	70,000	»	»	
»	250,000	»	250,000	»	»	
»	125,967	»	125,967	»	»	
150,000	525,967	50,000	425,967	»	»	
DIMINUTION . . . fr.		393,967				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1896.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1893	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
582,000 »	582,000 »	»	»	529,400 »	528,568 55	
5,936,160 »	5,908,710 »	27,450 »	»	5,882,350 »	5,815,850 47	
73,450 »	73,450 »	»	»	72,750 »	72,915 61	
1,515,500 »	1,515,300 »	»	»	1,514,750 »	2,099,608 87	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	63,941 03	
466,700 »	466,700 »	»	»	568,200 »	369,781 84	
50,500 »	50,500 »	»	»	30,500 »	29,532 54	
5,535,900 »	5,535,900 »	»	»	5,309,470 »	5,275,816 38	
3,358,000 »	3,358,000 »	»	»	5,071,947 »	3,205,047 38	
2,374,600 »	2,358,600 »	16,000 »	»	2,255,500 »	2,511,459 16	
60,000 »	60,000 »	»	»	70,000 »	15,000 »	
59,500 »	59,500 »	»	»	51,000 »	57,170 41	
150,000 »	523,967 »	»	393,967 »	»	»	
20,007,090 »	20,557,607 »	45,450 »	393,967 »	19,222,647 »	19,820,292 24	
DIMINUTION . . . fr.		350,517				

(144)